



CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS D'ANDERNOS LES BAINS

Réunion du jeudi 26 octobre 2017

La réunion du Conseil Portuaire des ports ostréicole et du Betey d'Andernos les Bains s'est tenue le jeudi 26 octobre 2017 à 17h30 dans la salle de réunion de l'hôtel de ville d'Andernos les Bains, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves ROSAZZA, maire et Président suppléant du conseil portuaire de la commune ; Monsieur Jean TOUZEAU, Président titulaire étant excusé, retenu par d'autres obligations.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Eric COIGNAT Stéphanie EVENO Pascal TORNIER Pascal DE LABARRIERE Jean-Pierre MAURY Julien BECKER Nicolas BONNAT Stéphane PLET Jacques ESCOLA	Jean-Yves ROSAZZA Bernard LAHAYE Mickaël THIRY
EXCUSES	Jean TOUZEAU Laurent RAMBLA Nicolas MERCIER	Bruno SAVY Eric COURBIN Guy BARBOUTEAU Manuel FINESTRA Clément DENEUVIC Julien BRIZARD Jean-Marie BRIAU Jean-Pierre GERMAIN
AUTRES PARTICIPANTS		
Jacques CHAUVET, Vice-président du SMPBA Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Bruno LAPIERRE, Directeur adjoint du SMPBA Jean-Claude RIEU, Chef du bureau Gestion portuaire du SMPBA Daniel GREIB, Directeur général adjoint de la Mairie d'Andernos les Bains Yvon DRILLET, directeur des services techniques de la Mairie d'Andernos les Bains Sabine JEANDENAND, Directrice du SIBA Thierry LAFON, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Laurent PIANET, Direction Départementale de la Protection des Populations Béatrice MOESSNER, assistante administrative du SMPBA		

Jean-Yves ROSAZZA accueille l'ensemble des participants, souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance par un rappel du contexte qui a conduit la municipalité à intégrer le SMPBA. Issue d'une longue réflexion, l'adhésion au SMPBA a été motivée par un esprit de co construction (mutualisation des moyens, réalisation de travaux d'ampleur) en vue d'une évolution positive des ports de la commune.

Eric COIGNAT aborde ensuite l'ordre du jour et précise que le transfert de la gestion des ports n'est pas synonyme de perte financière pour la municipalité qui dispose d'un budget annexe lui-même transféré. Le SMPBA ne perçoit pas de contribution des municipalités.

I. Etat d'avancement de la création du SMPBA

Cyril CLEMENT rappelle les objectifs du SMPBA, à savoir la mise en place d'une structure opérationnelle dotée de compétences en termes d'ingénierie, de gestion (4 500 AOT) et de police portuaire au service des ports et de leurs usagers notamment en matière de travaux et de dragage.

Il révoque également le mode de fonctionnement basé sur les dotations, les subventions et les recettes portuaires, auxquelles il convient de soustraire les frais de fonctionnement. Il en résulte sa capacité d'investissement et d'entretien des installations.

II. Délimitation administrative des ports et schéma de vocation portuaire

Cyril CLEMENT présente le nouveau périmètre des ports, actualisé et redéfini afin d'y intégrer essentiellement les infrastructures qui concourent à leur fonctionnement et au plus près de la réalité géographique.

Ces nouveaux périmètres sont actuellement en cours de validation par les services d'Etat.

III. Validation de Compte administratif 2016, budget 2017 et orientations budgétaires 2018

Daniel GREIB aborde les documents budgétaires relatifs au compte annexe de la commune :

- Le Compte administratif 2016 fait ressortir un excédent de 96 250 € reporté au budget primitif 2017 pour un total de recettes de 659 912 €.
- Budget 2017 : 95% des recettes de 2017 ont été recouvrés à la mi-octobre 2017, pour un total attendu de 687 000 € (prévisions BP 2017 : 661 000 €)

Aucune remarque n'étant formulée sur ces documents budgétaires, ils sont adoptés.

Cyril CLEMENT aborde ensuite les aspects budgétaires relatifs au SMPBA :

• Orientations budgétaires 2018 :

Dotations du Conseil départemental :	2,6 M€
Enveloppe 2018 spécifique à La Teste :	2 M€
Redevances 2018 :	1,7 M€
Fonctionnement dont MS :	1 M€
Emprunts historiques :	600 k€

Soit une capacité de 3 M€ en investissement, dragage, entretien / maintenance (+ port du Rocher La Teste)

• Evolutions tarifaires pour 2018

Cyril CLEMENT annonce l'absence d'augmentation des tarifs pour 2018.

La priorité porte sur une homogénéisation à l'échelle des 14 ports avec simplification de la tarification existante. Le principe dicté par la réglementation repose sur la domanialité et l'équipement : une redevance domaniale fixe + une redevance d'équipements qui varie selon le niveau d'aménagements mis à disposition. Le principe de prise en compte de l'accessibilité au plan d'eau est également retenu.

IV. Programmation de travaux

- **Réhabilitation des quais au port ostréicole :**

Le début des travaux est programmé pour janvier 2018 sur une durée de 18 semaines ; Le procédé de réhabilitation demeure celui de mise en place de palplanches.

Ces travaux seront réalisés par tranches successives.

Une réunion préparatoire en présence de l'entreprise sélectionnée et des professionnels directement concernés sera programmée afin de mettre en place une logistique permettant aux professionnels de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des contraintes sanitaires liées à cette même activité.

A ce jour, la commune reste dans l'attente de la programmation des travaux par l'entreprise sélectionnée.

- **Aire de carénage :**

Les travaux sont programmés pour février 2018 avec une livraison en avril 2018.

Le marché sera notifié par la commune puis transféré au SMPBA.

- **Entretien des ports**

Port du Bétey :

Un curage de 200 ml, jusqu'à la cale de mise à l'eau, est envisagé par les services du SIBA, impliquant l'extraction de 1 600 m³ de sédiments ; Cette opération rend nécessaire la réhabilitation du bassin de décantation des Quinconces (offres parvenues ce jour).

Port ostréicole :

Un dragage de l'entrée du Port ostréicole, de part et d'autre du chenal d'entrée est également prévu. Ce dernier ne pourra excéder une profondeur de 2 mètres en raison du risque de fragilisation et d'effondrement des quais.

Jean-Pierre MAURY suggère un retour à la situation originelle : dragage jusqu'au sable afin de préserver les quais.

Sabine JEANDENAND précise que s'il existe des désordres locaux de type infiltrations, la stabilité n'est pas garantie. Lors d'une précédente opération, le SIBA a dû faire face à ce problème et ne souhaite pas voir se reproduire ce type d'évènement.

Les professionnels insistent néanmoins sur les difficultés croissantes pour leur activité (amplitudes horaires réduites) et craignent une aggravation significative avec le temps.

Le principe de dragage au centre avec un affaissement des côtés en douceur permettrait de maintenir les quais en état jusqu'à leur réfection. Le SIBA est prêt à intervenir en ce sens à la demande de la Commune et du SMPBA.

Eric COIGNAT souligne que l'installation d'un ponton à l'entrée du port offrant la possibilité d'accostages temporaires notamment pour les professionnels permettrait d'améliorer la situation.

Monsieur le Maire met ainsi l'accent sur la volonté de la municipalité de considérer les besoins des professionnels comme une priorité et place ses espoirs en l'action du Syndicat Mixte, facteur d'améliorations pour les professionnels.

Jacques CHAUVET précise que la profession bénéficiera immanquablement de la coopération entre la municipalité et le SMPBA et réaffirme la volonté commune d'accompagner et dynamiser cette activité.

Sabine JEANDENAND rappelle enfin que la municipalité a fait sanctuariser au SIBA le budget nécessaire au curage de l'emplacement dédié à la halte nautique. Cette action sollicitée par Monsieur le Maire avant l'entrée de la commune au SMPBA sera poursuivie.

V. Le projet de règlement de police du SMPBA :

Cyril CLEMENT précise que ce règlement répond strictement aux règles édictées par la loi.

Le projet de règlement de police soulève les questions suivantes de la part des participants :

Port ostréicole :

- Stockage sur les terre-pleins :

Il est précisé que les règles relatives au stockage sur les terre-pleins concernent principalement les matériels inutiles à l'activité des professionnels et entreposés de longue date.

- Stockage des bouteilles de gaz :

Cyril CLEMENT admet qu'il convient de préciser les volumes de gaz autorisés en tenant compte de la particularité du port, à savoir une co activité public/professionnels, qui soulève également la question de la fermeture de la zone portuaire qui ne saurait être envisagée compte tenu de l'attractivité des lieux et de sa fréquentation touristique.

Jean-Pierre MAURY exprime alors une inquiétude quant aux responsabilités engagées ; ainsi le SMPBA semble s'exonérer de ses responsabilités quand les professionnels sont contraints de les assumer. Il suggère qu'une signalisation mettant l'accent sur la spécificité de cet espace « zone portuaire » soit mise en place.

- Les poches ostréicoles entreposées sur les voies d'accès aux concessions :

Cyril CLEMENT rappelle que le code de la route ne permet pas d'entreposer quelque matériel que ce soit sur les voies de circulation.

Thierry LAFON intervient sur le fait que ces poches ostréicoles, selon lui, contribuent à la sécurité en ce qu'elles incitent les automobilistes à réduire leur vitesse.

Monsieur le Maire considère que les usages issus du temps et des pratiques devraient susciter une tolérance assumée au regard notamment de l'évaluation du risque et suggère de laisser place à la continuité de ces usages.

- Passage d'1,50 m le long des quais libre d'accès :

Il est précisé que cette règle a pour but principal de permettre le libre accès aux services de secours et de faciliter les évacuations en cas d'urgence.

Se pose alors la problématique de la mixité du port : activités des professionnels /plaisance / fréquentation touristique. Julien BECKER insiste ainsi sur le caractère dangereux de ce passage accessible au public lors de manutentions.

Eric COIGNAT précise que cette règle concerne principalement les constructions de terrasses de dégustation.

Mickaël THIRY suggère de communiquer sur l'interdiction de circuler sur les terre-pleins lors des manutentions.

Il est ainsi préconisé d'installer des panneaux d'information à destination du public fréquentant les lieux afin de prévenir les risques notamment générés par les manutentions portuaires.

La DDPP souligne par ailleurs l'aspect lié à la salubrité des coquillages et aux risques d'actes de malveillances qui pourraient déboucher sur des crises sanitaires d'ampleur.

Thierry LAFON évoque également la problématique du stockage des denrées alimentaires exposées aux contaminations du fait de la mixité du port. Il suggère la mise à disposition d'équipements sanitaires en prévention de la contamination des produits exploités.

Il évoque par ailleurs la question de l'interdiction de l'usage « d'antifouling » sur le Bassin d'Arcachon.

Cyril CLEMENT explique que cette question qui relève d'une volonté politique au-delà du cadre réglementaire dépasse le domaine d'action du SMPBA.

Jean-Pierre MAURY demande à ce que l'information au public soit plus présente dans le règlement de police. Jacques CHAUVET préconise ainsi qu'un travail de sensibilisation du public soit mis en œuvre.

- Stationnement sur les quais :

Eric COIGNAT sollicite plus de précisions sur cette question dans le règlement de police. Il préconise l'interdiction du stationnement de véhicules sur ces espaces en vue de préserver les quais de toute fragilisation et affaissement.

Cyril CLEMENT, prenant acte des remarques et suggestions formulées par le conseil portuaire, annonce que le règlement de gestion sera plus précis sur ce sujet.

VI. Questions diverses :

Didier MEYNARD soumet à l'assemblée sa candidature afin d'intégrer le conseil portuaire au titre de son activité professionnelle de promenades en mer.

Le code des transports ne prévoyant pas de représentation de marin professionnel, il est ainsi suggéré de désigner Didier MEYNARD suppléant de Pascal TORNIER. Guy BARBOUTEAU serait suppléant de Stéphane PLET.

Monsieur le Maire interroge les membres présents sur une éventuelle opposition à cette modification de la composition du conseil portuaire. Aucune objection n'étant relevée, un arrêté actant cette décision sera donc pris par le SMPBA.

A la demande de Jean-Pierre MAURY, il est précisé que 2028 est la date d'échéance de l'amortissement des bassins dégorgeoirs.

Julien BECKER évoque la question de l'harmonisation des constructions de terrasses de dégustation et notamment les couvertures en tuiles non démontables.

Eric COIGNAT précise que ces aménagements sont possibles dès lors qu'ils sont en accord avec le PLU.

Julien BECKER évoque la problématique de distribution du courrier ; le facteur ne se déplaçant pas jusqu'aux cabanes.

Eric COIGNAT propose la mise en place de boîtes aux lettres en début de darses.

Jean-Pierre MAURY demande au SMPBA l'organisation d'une nouvelle réunion d'information en présence de l'ensemble des professionnels du port ostréicole afin d'obtenir des réponses à leurs questions de type quels sont leurs interlocuteurs en cas de problème.

Cyril CLEMENT précise que la mise en place d'astreintes est en cours, et que la présence sur site de Jean-Claude RIEU et Fabrice WEBER (police portuaire) sera accrue.

Eric COIGNAT propose la création d'une commission consultative du port ostréicole et annonce que la vidéosurveillance est opérationnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean TOUZEAU